

**ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU
MILIEU AQUATIQUE DE COLOMBIER – FONTAINE**

1 rue de la Libération – 25260 ETOUVANS – Tél. 03.81.93.63.40

Commissions Travaux & Développement/Idées Nouvelles

Objet :

.Enquête préliminaire, suite à la demande de M. Morel qui constate une réduction anormale du débit d'eau, alimentant le ruisseau traversant sa propriété.

Compte-rendu: du 28/11/2017.

Présents :

M. Morel Jean Marie, 33 rue de saint Maurice 25260 Colombier Fontaine.

MM. BÉGUÉ Joël et VAUTHERIN Jean Luc, pilotes des 2 commissions de l'AAPPMA de Colombier-Fontaine.

Préambule :

.Conformément au CR de réunion du Comité du 26/11/2017, ce sont les pilotes des 2 commissions « travaux » et « développement » qui documentent cette question.

.Monsieur Morel nous a donc reçu le 28/11/2017 à 10 h.

.**Nota** : il y a quelques mois, il a informé la mairie du problème posé.

1) Description des lieux : Voir annexes 1 et 2.

- a) Une source de surface, sur la propriété voisine de M. Morel, côté forêt. Celle-ci est située à 2 ou 3 mètres environ du chemin intitulé « le coteau des prés ».
- b) Un ruisseau, de 0,50 m de largeur environ, conduit l'eau de cette source vers le ruisseau qui traverse la propriété de M. Morel.
- c) **Nota** : la source et le ruisseau sont implantés sur le même terrain, parcelle N°449, qui appartiendrait à un certain Monsieur HARNICH. Cette personne serait l'oncle de Monsieur Jean Christophe MAUL.

2) Constats et causes probables de la réduction de débit d'eau:

- a. Troncs et branchages importants encombrant la source de surface et dispersent l'écoulement de l'eau.
- b. **Nota** : D'après M. Morel, ce seraient des bûcherons qui n'auraient pas nettoyé la zone, lors de leur coupe effectuée de l'autre côté du chemin. (Il y a 4 ou 5 ans environ).

3) Travaux à envisager : retirer les troncs et branches et nettoyer la zone.

4) Moyens possibles :

- a. Avec un engin. (tractopelle ...). Accès facile depuis le chemin.
- b. A bras d'homme (avec tronçonneuse ...et petits outillages classiques de bûcheron).

5) Qui doit réaliser les travaux ? :

- a. La mairie ? PMA ? (peu probable car sur terrains privés).
- b. Le propriétaire du terrain (parcelle N° 449) ? (normalement oui).
- c. Notre AAPPMA ? (envisageable en dernier recours ?).

6) Plan d'actions retenus:

- a. Voir avec la Mairie : la demande de M. Morel est-elle prise en compte ? Quelle suite pense-t-elle donner ? ➔ **J.Luc Vautherin.**
- b. Contacter Jean Christophe Maul pour confirmation du nom du propriétaire et pour une prise en compte éventuelle des travaux : ➔ **J. Bégué.**

7) Aspect halieutique :

- a. Cette entrevue nous a amené à nous poser la question sur le bien-fondé d'une réhabilitation de ce petit ruisseau, d'une longueur de 2000 m environ.
- b. M. Morel nous a donné de précieuses informations concernant la vie de ce ruisseau dans le passé : présences importantes de grenouilles et quelques fraies de truites (sous son ponton) qui, vraisemblablement, remontaient depuis le Bief, au niveau du déversoir. (point de rencontre des 2 ruisseaux).
- c. Ce qu'il faut savoir, c'est que la Mairie imposait encore récemment aux riverains, de curer ce ruisseau tous les ans.

Action :

.Voir avec la Mairie si cette demande de curage est toujours d'actualité et quelles sont les mesures en vigueur pour obtenir satisfaction de la part des riverains ?

➔ **JL. Vautherin.**

J. Bégué

JL. Vautherin

ANNEXE 1

ANNEXE 1 Propriété de Mr MOREL Jean Marie
33 Rue de St Maurice 25260 COLOMBIER-FONTAINE



© IGN 2017 -

Longitude : 6° 40' 50" E
Latitude : 47° 26' 46" N

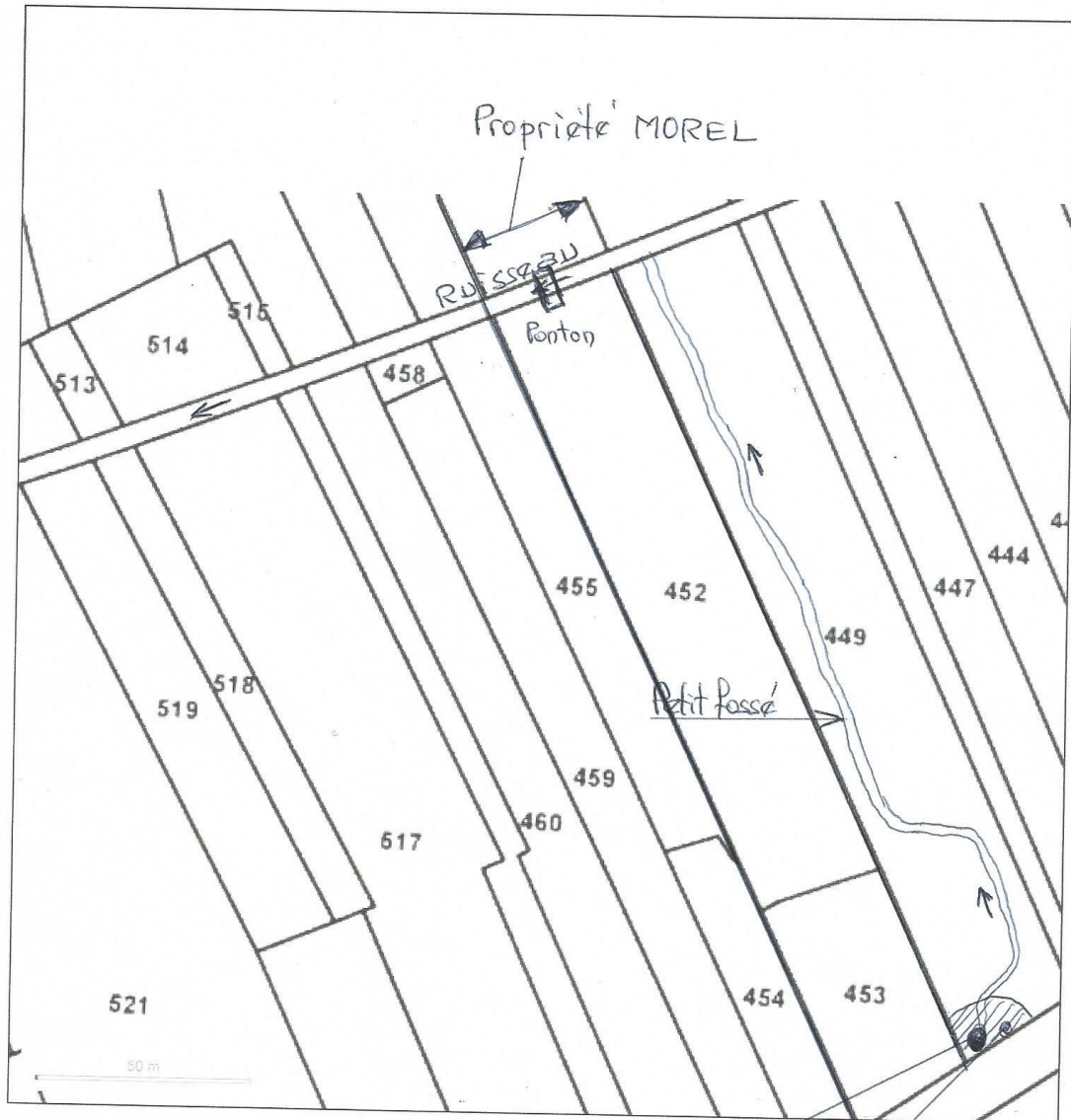
Plan de situation

Chemin "Le coteau des Prés"

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

1/1

ANNEXE 2



© IGN 2017 -

Longitude 6° 40' 50" E
Latitude 47° 26' 45" N

Etat des lieux

Source

Zone encombrée
(Troncs d'arbres + branchages)

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

1/1

